



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE POLO
 Route des Moulins - Bois de Boulogne - 75016 - PARIS
 Tél : 01.44.14.10.53 - Fax : 01.44.14.10.01 -
 www.francepolo.com - communication@francepolo.com
 RIB / 30004 01037 00010022142 04 BNP PARIBAS
 IBAN : FR76 3000 4010 3700 0100 2214 204 - BIC : BNPAFRPPAA

DEMANDE DE LICENCE POUR L'ANNEE 2012

Nom (Last Name) : N° FFP :

Prénoms :
 (first name)

Date de naissance : Nationalité :
 (birth date) Pays de Naissance :

Adresse :

Code postal - Ville - Pays :
 (City)

Tél domicile : Tél mobile :

E-mail :

Club français vous représentant à l'A.G. :

Joueurs de Polo Français

Foreign Polo Players

Handicap Français en cours :
 (cf. www.francepolo.com)

Handicap in home country :

Current highest European/American handicap :

Cochez le type de licence demandée en fonction du dernier handicap attribué

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 40 € Dirigeant non joueur | <input type="checkbox"/> 90 € Handicaps négatifs |
| <input type="checkbox"/> 45 € Cadets (nés après le 31/12/1997) | <input type="checkbox"/> 135 € Handicaps 0 à 4 |
| <input type="checkbox"/> 70 € Juniors (nés entre le 1/1/1994 et le 31/12/1997) | <input type="checkbox"/> 175 € Handicaps 5 à 10 |

Joindre une **photo d'identité** (première demande et réactualisation régulière pour les mineurs) et un **chèque à l'ordre de la F.F.P.**

ATTESTATION MEDICALE (Obligatoire pour les joueurs)

Le médecin soussigné certifie que M /Mme :
 This is to certify that Mr/Mr ... is physically apt to play polo.

est physiquement apte à la pratique du polo en
 compétition.

Date, nom et cachet et signature du médecin :

Name of doctor/Stamp

Les licences délivrées à partir du 1^{er} septembre sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante, à condition qu'aucune activité Polo n'ait été pratiquée auparavant en France, au cours de l'année de la demande.

Date et signature du demandeur

du représentant légal pour les mineurs

«Je reconnais avoir reçu toutes informations sur
 les assurances afférentes à la licence de la F.F.P.»

AUTORISATION PARENTALE

DIFFUSION INFORMATION ET IMAGE

- J'autorise la FFP à diffuser des informations
 personnelles (nom, prénom, ...) et photo
 de mon enfant sur le site internet
www.francepolo.com

Partie à conserver par le demandeur de la licence

ASSURANCES

POLICE N° AH119460 souscrite auprès de GENERALI par l'intermédiaire de ses Agents Généraux :
 Claude PEZANT N° 07 020 434- Stéphane PEZANT N° 07 020 430 et Agnès OZOUF N° 07 020 433

Assuré : Fédération Française de Polo

Ce contrat a pour objet de couvrir TOUT CAVALIER titulaire d'une licence délivrée par la FFP pour toute activité équestre relevant de cette Fédération pratiquée dans le cadre d'une Association de Polo ou non, en tous lieux.

Territorialité : Dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada rappelées ci-après : Notre garantie Responsabilité Civile lorsqu'elle est recherchée pour des dommages survenus dans ces pays est limitée à 1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels qui sont la conséquence de ceux-ci ainsi que les frais de défense, d'expertise, de procédure amiable ou judiciaire à l'exclusion des dommages et intérêts dus à titre punitif et/ou exemplaire qui ne sont jamais garantis.

Détail des garanties de la LICENCE 2012

RESPONSABILITE CIVILE

Dommages corporels	11 907 671,00 €
Dommages matériels	5 953 836,00 €
Défense Recours	40 536,00 €

ASSURANCE INDIVIDUELLE DU CAVALIER – GARANTIE DE BASE

Décès	Invalidité Permanente (1)
Moins de 18 ans 11 909,00 €	a) de 1% à 32% 25 335,00 €
18 ans et plus 23 815,00 €	b) de 33% à 65% 50 671,00 €
	c) de 66% à 100% 76 007,00 €

Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation A concurrence de (2) 5 955,00 €
 Frais de transport des blessés (2) – maximum 596,00 €
 Forfait journalier hospitalier GARANTI

Remboursement des dents (2)

Maximum par dent 202,00 €
 Maximum par accident 596,00 €

Remboursement Bris de lunettes (2)

A concurrence de 103,00 €

Rapatriement 1 013,00 €
 Recherche (pour le cavalier) 2 027,00 €
 Aide pédagogique à concurrence de 2 027,00 €
 A compter du 31ème jour d'incapacité.

(1) le montant versé est égal au capital multiplié par le taux d'invalidité (ex. si invalidité 20 % = 25 335 € X 20 % = 5 067.00 €)
 (2) Après intervention des régimes obligatoire et complémentaire.

Nota : lorsque le bénéficiaire n'est pas couvert par un organisme social de base et/ou une mutuelle complémentaire, l'indemnité due au titre de la présente assurance est décomptée comme si celui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Sociale

POSSIBILITES SOUSCRIPTION DE GARANTIES COMPLEMENTAIRES PAYANTES DIRECTEMENT AUPRES DU CT PEZANT

Garantie 50 : Garantie de base + 50 % des capitaux Décès et Invalidité	50 €
Garantie 100 : Garantie de base + 100 % des capitaux Décès et Invalidité	90 €
Garantie 200 : Garantie de base + 200 % des capitaux Décès et Invalidité	150 €
R.C.P.E (Responsabilité Civile propriétaire d'équidé) :	
• Prime annuelle TTC pour le 1 ^{er} équidé	28 €
• Prime annuelle TTC à partir du second équidé	19 €

Pour d'autres garanties, contactez :

Le CABINET PEZANT
 25 quai de la Londe BP 3032 14017 CAEN CEDEX 2
 TEL 02.31.06.11.60 - FAX. 02.31.94.24.74 courriel : caen@agence.generalif.fr